



## Points saillants



# Nominations subséquentes à la participation aux programmes fédéraux d'embauche des étudiants en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique

Octobre 2008



*La Commission de la fonction publique (CFP) est un organisme indépendant qui relève du Parlement. Elle est responsable de protéger l'intégrité du système de dotation dans la fonction publique fédérale de même que l'impartialité des fonctionnaires sur le plan politique. De plus, la CFP recrute des Canadiens et Canadiennes qualifiés provenant de partout au pays.*

### Pourquoi la CFP a-t-elle mené cette étude statistique?

Nous avons effectué un suivi, jusqu'en mars 2008, auprès des étudiants ayant participé à des programmes d'emploi étudiant d'avril 1997 à mars 2005. L'objectif de ce suivi consistait à déterminer quelle proportion d'entre eux obtiennent une nomination en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP) à la suite de leur emploi étudiant. Une analyse descriptive de ces nominations en fonction d'autres variables d'importance, dont la région et l'organisation, est présentée ci-après. L'étude a permis de faire les constatations principales qui suivent :

- En tout, 23 % des 52 901 périodes d'emploi étudiant ayant fait l'objet de l'étude ont débouché sur une nomination à un poste pour une durée déterminée ou une période indéterminée. Parmi celles-ci, la plupart (74 %) se sont terminées par une nomination à un poste pour une période indéterminée. Ces étudiants ont été nommés, soit directement après avoir occupé un emploi étudiant, soit après avoir obtenu un emploi pour une durée déterminée.
- La majorité (73 %) des premières nominations en vertu de la LEFP ont été effectuées au cours de l'année suivant la fin de l'emploi étudiant.

- La plupart (70 %) des nominations en vertu de la LEFP ont eu lieu dans l'organisation même qui a embauché l'étudiant au départ.
- La première nomination en vertu de la LEFP survenait la plupart du temps dans la catégorie Administration et service extérieur (41 %) et la catégorie Soutien administratif (25 %).
- Les étudiants étaient plus susceptibles de se voir offrir une nomination subséquente en vertu de la LEFP dans la région de la capitale nationale (RCN) [32 %] que dans toute autre région (16 %).
- L'étude a permis d'observer une différence au niveau des groupes linguistiques dans la RCN. Parmi les étudiants dont la première langue officielle était l'anglais, 28 % ont obtenu une nomination en vertu de la LEFP; par contre, cette proportion s'élevait à 40 % chez les étudiants dont la première langue officielle était le français.
- Dans l'ensemble, 14 % des étudiants ont obtenu un emploi occasionnel à la suite d'un emploi étudiant. Toutefois, parmi les étudiants qui ont été nommés en vertu de la LEFP (23 %), la proportion d'entre eux qui ont occupé un emploi occasionnel entre leur emploi étudiant et leur première nomination en vertu de la LEFP était nettement plus élevée (37 %).

- Les anciens participants à des programmes d'emploi étudiant constituaient une proportion croissante de l'embauche à des postes pour une durée déterminée ou une période indéterminée. En fait, cette proportion a augmenté au cours de la période visée par l'étude, passant de 7 % en 1999-2000 à 9 % en 2004-2005.

## Quelles mesures la CFP prend-elle?

L'étude présente un intérêt pour la collectivité des ressources humaines en général et plus spécifiquement pour ceux et celles qui sont impliqués dans l'élaboration des politiques et la planification des ressources humaines. Les résultats de l'étude fournissent en particulier des points de comparaison qui devraient aider les ministères et agences dans l'élaboration de stratégies de recrutement.

